

Commission des interventions

Séance du 6 juillet 2021

Décision CDI n° 2021-35

Appels à projets 2022 Plan France Relance, volet Restauration écologique

La Commission des interventions de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment son article R.131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le décret en date du 30 décembre 2019 nommant Monsieur Pierre DUBREUIL en qualité de directeur général de l'établissement ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-02 du conseil d'administration de l'OFB du 3 mars 2020 portant constitution de la commission spécialisée « Commission des interventions » ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2020-39 du conseil d'administration de l'OFB du 26 novembre 2020 prorogeant le programme d'intervention de l'Agence française pour la biodiversité adopté par la délibération n° 2019-09 du 5 mars 2019 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la convention du 2 mars 2021 entre le ministère de la Transition écologique et l'Office français de la biodiversité relative à l'utilisation et à la gestion des crédits du plan « France Relance » ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

La Commission des interventions approuve le lancement des appels à projets MobBiodiv Restauration 2022 et Atlas de la biodiversité communale 2022 dans le cadre de la mise en œuvre du Plan France Relance.

ARTICLE 2 :

La Commission des interventions fixe le montant maximum de l'enveloppe consacrée aux deux appels à projets mentionnés à l'article 1 à 3 100 000 € en 2022, le cas échéant complétée des reliquats des autorisations d'engagement non consommées en 2021 au titre de la mise en œuvre des appels à projets 2021 MobBiodiv Restauration et Atlas de la biodiversité communale.

Le Directeur général délégué aux ressources, chargé
du secrétariat de la Commission des interventions,

La Présidente
de la Commission des interventions,

Denis CHARISSOUX

Sandrine ROCARD